

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 31 mars 2022

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h27.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Elói JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (jusqu'à la question n°12 incluse) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°31 incluse) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°8 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Nicolas BODIN, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Loïc ALLAIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieille : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Elói JARAMAGO

Procurations de vote : E.AEBISCHER à K.BERTAGNOLI, G.BAILLY à L.MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse), N.BODIN à M.ZEHAF, C.CAULET à F.PRESSE, F.BRAUCHLI à A.CHAUVET, C.DEVESEA à B.CYPRIANI, V.HALLER à D.HUGUET, P.C.HENRY à L.FAGAUT, M.LEMERCIER à C.WERTHE, C.LIME à A.CHASSAGNE, M.T.MICHEL à M.ETEVENARD, M.PIGNARD à K.DENIS-LAMIT, A.POULIN à J.E.LAFARGE, J.H.ROUX à Y.POUJET, J.SORLIN à S.COUDRY, G.SPICHER à O.GRIMAITRE, S.WANLIN à A.GHEZALI, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à A.NAPPEZ, M.LEOTARD à J.M.BOUSSET, M.JASSEY à Y.MAURICE (à partir de la question n°13), D.PARIS à E.BOURGEOIS, M.FELT à Y.GUYEN, P.CONTOZ à D.HUOT, N.DUSSAUCY à M.J.BERNABEU, B.VUILLEMIN à D.HUOT (à partir de la question n°9), L.ALLAIN à F.TAILLARD

Délibération n°2022/006033

Rapport n° 3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 17 mars 2022 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 09/02/2022.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente:

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- nomme M. Yves GUYEN secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Bureau du 09/02/2022.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (17 mars 2022).

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs – Habitat 25 pour un montant de 330 214,20 € et par LOGE.GBM pour un montant de 237 909,15 € soit un montant total de 568 123,35 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Loge.GBM - Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par Grand Besançon Métropole.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la réitération par Grand Besançon Métropole de sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagé.

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien spécialisé - conducteur de travaux au sein du DEA à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Chef d'équipe manutention / événementiel au sein du PAL à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Subvention au Festival Besançon Montfaucon, dimension franco-suisse.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Musiques en Perspectives au titre de la coopération transfrontalière.

Aménagement zone d'habitat « 1AU Sur les Craies » sur la commune de Boussières - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP).

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de l'approbation de la création de la zone de PUP par l'assemblée délibérante le 31 mars 2022:

- se prononce favorablement sur le périmètre de la convention Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- se prononce favorablement sur le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de Carré centre Est, de Grand Besançon Métropole, et de la commune de Boussières aux équipements,
- se prononce favorablement sur l'exonération de la part communale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le représentant de Carré centre Est et la commune de Boussières,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir et toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette convention.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Adhésion à l'association ARTIS.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la proposition d'adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association Artis,
- se prononce favorablement sur l'adoption des statuts et du règlement intérieur de l'association Artis,
- se prononce favorablement sur le versement d'une adhésion annuelle à Artis de 30 €,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Fonds d'aides aux écoles de musique : attribution des subventions 2022, inférieures ou égales à 23 000 €.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution de 7 subventions d'un montant total de 38 979 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2022, réparties comme suit :
 - 3 520 € à Auxon Music,
 - 2 660 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 2 680 € à l'ASEP,
 - 2 581 € à l'Atelier musical de Saint-Vit
 - 3 201 € à l'ASC de Miserey Salines
 - 10 914 € à l'Avenir de Saint-Vit et ses environs
 - 13 423 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.
- se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution d'une subvention d'un montant total de 5 000 € accordée à l'Avenir de Saint-Vit au titre de l'accompagnement financier à la création du poste de coordinateur de la future école de musique unique ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions triennales avec d'une part l'Avenir de Saint-Vit et ses environs et d'autre part, l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles – Première session 2022.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de 10 subventions pour un montant total de 45 900 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la première session 2022, réparties comme suit :
 - 6 300€ à l'Association européenne du festival de caves ;
 - 2 000€ à l'association « Espérance » ;
 - 3 000€ à l'association « Grain d'Pixel » ;
 - 12 000€ à l'association « Juste Ici »
 - 2 000€ à l'association « Les dimanches d'avril » ;
 - 4 000€ à l'association « Les Voix intérieures » ;
 - 7 000€ à l'association « Musiques en perspectives » ;
 - 5 600€ à l'association « Orgue en Ville » ;
 - 2 500€ à l'association « Tetraktys » ;
 - 1 500€ à « l'Amicale de Saône » ;
 - 1 500€ au « Loup Vert » ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Cité de l'Emploi - 1ère programmation 2022.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement des 9 subventions à :
 - o Ariq BTP à hauteur de 28 800€
 - o Panorama Etudes Formations Conseil à hauteur de 16 000€ ;
 - o Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux à hauteur de 6 500€
 - o BGE Franche Comté à hauteur de 17 500€
 - o Miroirs de Femmes reflets du monde à hauteur de 21 000€
 - o Club Sauvegarde de Besançon à hauteur de 22 000€
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions et ou avenants annexés au rapport.

INTERMED - Soutien à l'action « Agir en proximité dans les territoires ».

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association INTERMED à hauteur de 10 000 € pour l'opération « Agir en Proximité des territoires »,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Gare BTT - Soutien 2022.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à GARE BTT à hauteur de 6 000 € pour leur action « Une nouvelle modalité de recrutement : Allez à la rencontre des habitants des communes aux alentours de Besançon » ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

Adhésion de Grand Besançon Métropole à l'Association Fabrique Numérique Besançon et désignation de ses représentants au sein de cette structure.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'adhésion de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Fabrique Numérique Besançon.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Contrat de Ville Programmation Appel à projets 2022.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 139 Subventions pour les montants suivants :
 - o 2 000 € à l'association d'Aide aux Victimes (2AD)
 - o 500 € et 500 € à Planoise Karaté Academy
 - o 2 500 € et 1 000 € à l'Antenne Petite Enfance
 - o 10 000 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
 - o 1 225 € à Tinternet et Cie
 - o 300 € et 400 € à l'ADDSEA SPS
 - o 3 420 € à la Ville de Besançon – Direction Petite Enfance
 - o 2 000 € à la Caisse des Ecoles
 - o 2 000 €, 1 000 €, 1 000 €, 2 000 €, 3 000 € et 2 000 € à la MJC de Palente-Orchamps
 - o 1 000 € aux Francas
 - o 600 € à l'UDAF
 - o 20 000 € à PARI
 - o 1 500 €, 3 000 €, 1 500 € et 2 000 € au Centre Régionale d'Information Jeunesse (CRIJ)
 - o 2 000 € à l'Association Sportive Orchamps-Palente
 - o 500 € et 500 € à l'Association Sportive des PTT
 - o 1 000 €, 750 €, 1 500 €, 2 000 €, 1 000 €, 2 000 € et 2 000 € à la MJC Clairs-Soleils
 - o 1 500 € au Club Pugilistique Bisontin (CPB)
 - o 500 € à Doubs Sud Athlétisme
 - o 1 000 € au Dojo Franc-Comtois
 - o 1 000 € au Besançon Basket Club
 - o 500 € à l'Olympique de Besançon
 - o 1 500 €, 3 000 €, 1 500 € et 10 000 € au Club Sauvegarde Karaté
 - o 1 000 € à Besançon Boxe Academy
 - o 425 € au Volant Bisontin
 - o 500 € et 500 € au Sporting Futsal Besançon
 - o 500 € à Promo Sport Besançon
 - o 1 750 € à Profession Sport 25
 - o 2 000 € au Groupement de jeunes Doubs Centre Foot
 - o 1 250 € à Besançon Académie Futsal
 - o 500 € au BUC Escrime
 - o 3 000 € à Passe-Muraille
 - o 5 000 € à l'Association Na
 - o 2 000 € à MOVO
 - o 1 200 € à Hôp hop hop
 - o 6 000 € et 8 000 € à l'association Juste Ici
 - o 2 000 € et 10 000 € à la Ville de Besançon – Direction Action Culturelle
 - o 4 500 € au Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM)
 - o 1 000 € au Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo
 - o 2 000 € à l'association Tralalère
 - o 500 € à Les bruyères association
 - o 1 500 € et 2 200 € à la Ville de Besançon – Direction Hygiène-Santé
 - o 1 000 €, 600 € et 500 € au Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles
 - o 1 000 € à AC Besançon
 - o 1 500 € et 500 € au CEMEA
 - o 1 000 € à France Victimes 25
 - o 4 900 € à Avili 25 Sinéo
 - o 12 250 à BTS Blanchisserie Textiles Services
 - o 22 575 € au Gare BTT
 - o 9 810 € au Centre Omnisports Pierre Croppet
 - o 4 500 €, 5 000 €, 16 500 €, 7 500 €, 2 000 € au Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux
 - o 9 330 € à la Blanchisserie du refuge – Association Jean Eudes
 - o 8 840 € au Tri Quingey
 - o 9 600 € et 15 000 € à Julienne Javel
 - o 1 575 € à Limpio
 - o 24 100 € à Intermed

- 8 200 € à Api 25
 - 17 600 € au CDEI
 - 3 310 € à l'ABAPE
 - 63 000 € à la Régie des Quartiers
 - 9 000 € à la Caisse Solidaire
 - 26 300 €, 1 750 € et 12 000 € à Réussite Emploi
 - 4 000 €, 12 500 €, 7 000 € et 2 000 € à la Roue de Secours
 - 3 000 € et 5 500 € à la Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon
 - 15 000 € à l'Ecole de Production
 - 3 860 € à l'ADNA
 - 10 000 € à Panorama Etude Formations Conseils
 - 15 000 € à ARIQ BTP €
 - 10 000 €, 90 500 €, 5 000 €, 3 000 € et 1 500 € à BGE Franche-Comté
 - 1 000 € au Sporting Club Planoise
 - 2 000 € à la Compagnie Boutique du Conte
 - 500 €, 1 500 € et 500 € à Solidarités Femmes
 - 9 000 € à Léo Lagrange Centre Est
 - 1 000 € à FETE (Femmes Egalités Emploi)
 - 750 € à Réseau Citoyenneté Développement
 - 1 700 € à Croqu'livre
 - 4 000 € à la Ville de Besançon – MQ de Planoise
 - 6 500 € à Arc en Ciel des Orchamps-Palente
 - 2 000 € à l'association des Jeunes du Quartier de Palente
 - 2 500 € à l'ASEP
 - 1 800 € au Conseil Citoyen de Planoise
 - 1 500 € à Planoise Valley
 - 1 600 € et 1 200 € à l'Association de Palente
 - 500 € à ALEDD
 - 1 000 € à Radio Campus
 - 2 000 € et 500 € à l'Association pour la Promotion de l'Information à Montrapon (APIM)
 - 1 500 € à Vélo Campus
 - 3 000 € à Tambour Battant
 - 1 500 € et 3 000 € à Miroirs de Femmes – Reflets du monde
 - 750 € à l'Association des Habitants des HLM de Novillars
 - 1 000 € à Café Charlie
 - 10 000 € à Trajectoires ressources
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la présentation des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*